

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 20 juin 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

**N°21 – DB du 20/06/2019**

**Rapporteur : M. HUET**

**Marché d'exploitation de transport du réseau Le Sit  
Avenants de prolongation**

Le Bassin de Pompey et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy mènent actuellement une procédure conjointe de renouvellement du contrat de transport urbain de leur réseau respectif. Le futur contrat prendra la forme d'une délégation de service public qui implique un processus précis de sélection des candidats et de choix du futur délégataire. Ce processus a débuté administrativement le 26 avril 2018 par le lancement de la consultation et la sélection des candidatures reçues le 6 juin 2018 pour retenir celles amenées à déposer une offre. Les candidats sélectionnés ont été invités à remettre une offre le 13 mai dernier. La commission de DSP du Syndicat Mixte a procédé à l'ouverture des offres lors de la séance du 14 mai.

La commission de délégation de service public du Syndicat Mixte s'est réunie le 6 juin dernier afin de prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par le cabinet MBC, assistant au maître d'ouvrage sur ce dossier.

Sur la base des éléments présentés, la commission a décidé d'entamer des négociations avec les candidats pour disposer d'une offre plus qualitative au regard des enjeux du contrat.

Cette phase de négociations est programmée du 12 juin au 10 juillet prochain et se soldera par une Commission de Délégation de Service Public programmée le 10 juillet et un comité syndical prévu le 16 juillet.

Au regard de ces éléments, le nouveau contrat ne pourra débiter à l'issue de l'actuel marché, prévu le 31 juillet 2019.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service public et permettre de disposer du temps nécessaire au processus d'analyse et de mise en place du nouveau contrat, il vous est proposé de prolonger le marché actuel jusqu'au 31 décembre 2019.

La prolongation des services du 1er août au 31 décembre 2019 se traduit par une augmentation de :

- 699 893,84 € HT du montant du marché sur lot 1 (lignes régulières).  
L'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 18,38 % sur le lot 1.
- 85 536 € HT du montant du marché sur le lot 2 (transport à la demande).  
L'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 16,35 % sur le lot 2.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres,
- Après avis favorable de la Commission Mobilités et transports du 12/06/19,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes des avenants de prolongation : avenant 9 au lot 1 et avenant 4 au lot 2.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les présents avenants de prolongation.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**